Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 029-212902308-20260715-CCAS_2026_18-DE

Querrien

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL d'ADMINISTRATION du C.C.A.S.

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX, le quinze juillet, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) dûment convoqué, s'est réuni à 14h00 en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Stéphane CADO, Président.

Convocation du : 06 juillet 2026

Membres présents : Stéphane CADO, Marie-Noëlle ROBIN, Marianne MILER, Christelle FERREIRA, Patricia BOEDEC, Jean-Bruno GARNIER, Marie-Claire HELOU, Marie-Christine LAFITTE, Marie-Odile MOYSAN et Cécile KERUZEC.

Membres excusés : Gwen CADO qui donne pouvoir à Stéphane CADO (arrivée à 14h30), qui redonne pouvoir à Stéphane CADO (à son départ à 15h05).

Membres absents : Néant.

Madame Marianne MILER a été désigné secrétaire de séance.

---

n° 18./ juillet 2026

Vente prochaine de parcelles du CCAS

Lors du Conseil d'Administration du 21 avril 2021, La Vice-Présidente avait présenté les différentes parcelles (23) dont le CCAS est propriétaires, pour lesquelles le CCAS perçoit un loyer.

Pour chacune de ces parcelles la situation a été étudiée et le Conseil d'Administration, à l'unanimité (10 voix), a **AUTORISÉ** le Président du CCAS à fixer les prix des parcelles et de se charger des démarches de cession de ces terrains, selon les observations qui avaient été faire lors de ladite séance *(cf délibération n°2021-17 du CCAS)*

***Vu** le changement de mandat, il est utile que cette autorisation soit, à nouveau, délibérée.*

- AC 0415 : Ti Ma Bro
- AC 0416 : Ti Ma Bro
- AC 0347 : Non louée, trop petite, à conserver par le CCAS
- H 0004 : Louée à Vincent LAN, promesse unilatérale de vente à la SAFER (en cours)
- H 0011 : Louée à Vincent LAN, promesse unilatérale de vente à la SAFER (en cours)
- H 0012 : Louée à Vincent LAN, promesse unilatérale de vente à la SAFER (en cours)
- A 0015 : Louée à EARL PENSEC-RANNOU, lui proposer l'acquisition
- A 0018 : Louée à EARL PENSEC-RANNOU, lui proposer l'acquisition
- A 0309 : Louée à EARL PENSEC-RANNOU, lui proposer l'acquisition
- A 0318 : Louée à EARL PENSEC-RANNOU, lui proposer l'acquisition
- A 0319 : Louée à EARL PENSEC-RANNOU, lui proposer l'acquisition
- A 0331 : Louée à EARL PENSEC-RANNOU, lui proposer l'acquisition
- A 301 : Non louée, proposer l'acquisition à EARL PENSEC-RANNOU
- K 0435 : Louée à M. Nicolas GUERER, lui proposer l'acquisition
- AC 0335 : Louée à Mme Madeleine ROBIN, lui proposer l'acquisition
- AC 0281 : Non louée, proposer l'acquisition à Mme Madeleine ROBIN
- B 0489 : Non louée, proposer à la vente
- H 0267 : Non louée, vallon des archers, acquisition par la commune à voir

Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 029-212902308-20260715-CCAS_2026_18-DE

- L 0089 : Non louée, acquisition par la commune à voir
- L 0211 : Non louée, acquisition par la commune à voir
- L 0212 : Non louée, acquisition par la commune à voir
- L 0215 : Non louée, acquisition par la commune à voir
- L 0226 : Non louée, acquisition par la commune à voir

Après proposition, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité (11 voix) :

- **AUTORISE** le Président du CCAS à fixer les prix des parcelles et de se charger des démarches de cession de ces terrains, selon observations ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

En Mairie, le 15 juillet 2026
Le Président,

